



# POLITIQUE SST

## Logistique 2023-26

### NOTRE VISION:

Legallais attache une attention primordiale à la santé et à la sécurité de chaque salarié et toute partie prenante à nos activités, tels que l'ESAT intégré, les travailleurs temporaires, les transporteurs et les prestataires intervenant sur l'ensemble des sites logistiques de Saint-André-Sur-Orne.



Afin de réduire de manière continue les accidents de travail et les maladies professionnelles, ainsi que les coûts engendrés, Legallais s'engage dans une démarche de certification de notre Système de Management de la Santé et Sécurité au Travail (SMSST) visant la certification ISO 45001 en 2026.

### NOTRE OBJECTIF:

Notre objectif commun est d'atteindre à minima le niveau le Taux de Fréquence (TF) de la profession (Entreposage et stockage non frigorifique).

### NOS ENGAGEMENTS:

La Direction Legallais s'engage à fournir les ressources et les moyens nécessaires pour:

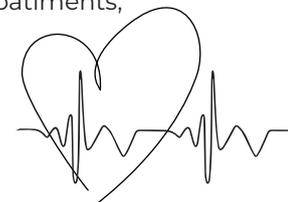
- Assurer des conditions de travail sûres et saines dans la durée
- Assurer la mise en place et le respect des actions de prévention
- Assurer l'amélioration permanente de notre système SMSST et de notre organisation

Pour mettre en application cette politique, un programme de prévention est actualisé chaque année et déployé auprès de toutes les équipes concernées. Les travailleurs et leurs représentants sont consultés et collaborent à des ateliers participatifs.

### NOS PRINCIPES:

Notre conviction est que nous sommes tous acteurs de notre sécurité, que ce soit individuellement ou collectivement. Le devoir de chacun est de participer à l'identification, l'élimination et la réduction des risques de blessure et d'atteinte à la santé.

- **Chaque travailleur** est en devoir d'appliquer les règles de prévention et de remonter les risques identifiés ou les propositions d'amélioration.
- **Chaque manager** est en devoir de respecter et faire respecter ces règles et de remonter les risques identifiés ou les propositions d'amélioration.
- **Le service SST** s'engage à analyser systématiquement tous les événements (Accident du Travail, Accident bénin, accident matériel, presque-accident, déversement de produit chimique) et mettre en place les plans d'actions correctives et préventives.
- **Le service SST** s'assure de l'application de la réglementation et des recommandations en matière de Santé et Sécurité au travail.
- **La Direction** s'engage auprès du service SST à coordonner, prioriser et renforcer toutes les mesures permettant la réduction pérenne de l'accidentologie, mesurée au travers de nos taux de fréquence (TF) et taux de gravité (TG).
- **Nos installations de Saint-André-Sur-Orne** sont classées ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) et toutes les équipes concernées sont formées et mettent en application la réglementation relative à ce type d'installation, de manière à protéger les personnes travaillant sur le site, les bâtiments, le stock et les parties prenantes.



**"GARANTIR L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET LA SANTÉ DE TOUS LES TRAVAILLEURS EST NOTRE PRIORITÉ.  
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL NE SONT PAS UNE FATALITÉ !!!"**